

Département de l'ESSONNE
Arrondissement d'ETAMPES
Commune de DOURDAN

République Française

ARRÊTÉ

Nomenclature N°: 8.3
N°ARR2020- 155

Objet : Règlementation du stationnement quartier nord de la ville par la zone verte et abrogation de l'arrêté n°ARR2017-139.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et 2, les articles L2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de proposer un stationnement à disque permettant de libérer les voies de circulation,

Considérant qu'il y a lieu de matérialiser au sol l'interdiction de stationnement au droit du 15 rue de Rouillon, pour accès « handicapé ».

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n°ARR2017-139 est abrogé

Article 2 : Le stationnement sera réglementé par le dispositif « zone Verte » (maximum 4h00) à partir du 20 juillet 2020 du lundi au vendredi de 7h à 19h00 dans les rues suivantes :

Zones 4 heures :

Rue Joseph Guyot,
Rue de l'Épine Blanche,
Rue de Rouillon (jusqu'à l'angle de l'allée des Pinsons)

Article 3 : Il reviendra à chaque automobiliste d'apposer visiblement son disque européen à l'avant du véhicule, afin de justifier de son temps de présence sur l'emplacement et de permettre une vérification par les agents de surveillance de la voie publique.

Article 4 : L'interdiction de stationnement au droit du 15 rue de Rouillon sera matérialisée par un marquage au sol en peinture jaune.

Article 5 : Tout contrevenant à la présente réglementation se verra dresser procès verbal par les agents assermentés de la commune ou par les services de la Gendarmerie chargés de l'exécution du présent arrêté.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan, la Police Municipale de Dourdan, les Services Techniques Municipaux, Monsieur le Sous-préfet d'Etampes et chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera adressée.

Ampliation : Sictom,
Transports PERRON,
Transports ORMONT,
TRANSDEV.

Fait à Dourdan, le

12 2 JUL 2020

Acte rendu exécutoire :

12 3 JUL 2020

- Publié le :



Le Maire

Paolo DE CARYALHO